BULLETIN D'INFORMATIONS

de l'Union Départementale des syndicats

Force Ouvrière de la Corrèze

N°63 – octobre 2023

Rédaction-Administration :
UD-FO 21 rue Jean Fieyre-19102 Brive Cedex
Directrice de Publication :
Elisabeth IMBERTECHE
E-mail : *udfo19@force-ouvriere.fr*

SOMMAIRE

Page 2 **:** **C**ommuniqué confédéraux

Page 3 **:** Edito– Déclaration de la CE confédérale –France Travail dernières actualités

Pages 4 ert 5 **:** Résolution du CCN des 26 et 27 septembre

Page 6 : Tract intersyndical départemental

Page 7 et 8 **:** Vie syndicale, élections,

Page 10 : Formation syndicale - Permanences. Agenda

Le 13 octobre

disons non à l'austérité !

Manifestation intersyndicale départementale

10H30 Gare de Tulle

Communiqués confédéraux

Israël – Palestine – cessez- le feu immédiat !

FO constate et déplore malheureusement une nouvelle fois que le conflit et les violences l'emportent entre Israël et la Palestine.

A nouveau, FO en appelle à ce que la communauté internationale agisse effectivement pour que cessent immédiatement les violences dont sont principalement victimes les populations civiles, les travailleurs et leurs familles dont beaucoup d'enfants.

Un cessez- le feu immédiat, l'arrêt des hostilités et l'établissement des conditions assurant à la population de vivre en sécurité et d'accéder aux besoins fondamentaux (soins, alimentation, logement) sont indispensables.

Avec la Confédération Syndicale Internationale, FO considère que la solution acceptable et durable est la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et le lancement de négociations pour l'établissement des conditions économiques et sociales indispensables à la coexistence pacifique et en démocratie des États israéliens et palestiniens.

FO signe le projet d'ANI AGIRC-ARRCO

La cinquième et dernière séance paritaire de la négociation sur le pilotage stratégique de l'AGIRC-ARRCO en fin de semaine dernière a permis d'aboutir à un projet d'accord national interprofessionnel.

FO a obtenu une revalorisation des pensions de 4,9% au 1er novembre 2023, plus importante que celle que proposait le patronat.

FO a également obtenu la suppression du coefficient de solidarité (bonus-malus) de manière totale et pour tous ! Le malus sera supprimé à compter du 1er décembre 2023 pour nouveaux retraités. Le bonus est maintenu pour ceux qui en bénéficient déjà afin qu'ils ne le perdent pas. Il disparaîtra pour celles et ceux nées à compter du 1er septembre 1961 (première génération impactée par la réforme des retraites) pour des pensions liquidées au 1er décembre 2023.

Le projet d'ANI prévoit la mise en place, d'ici la fin du premier semestre 2024, d'un groupe de travail paritaire chargé de définir des dispositifs de solidarité en direction des allocataires du régime AGIRC-ARRCO, articulées avec les dispositifs déjà existants au sein du régime, ce qui répond à la demande de FO d'une discussion ultérieure sur des dispositifs de solidarité pour les petites pensions.

Enfin, FO a obtenu la sauvegarde du caractère paritaire et autonome de la gestion du régime AGIRC-ARRCO. Les interlocuteurs sociaux ont d'ailleurs précisé dans le préambule de l'accord que les ressources du régime ne devront être mobilisées que pour financer les prestations dont il assure le service à ses affiliés. Les interlocuteurs sociaux et ont su négocier et avancer sur un accord en vue de préserver la pérennité du régime.

Pour toutes ces raisons, FO a décidé de signer ce projet d'accord.

Cécile Kohler et Jacques Paris doivent être immédiatement libérés

Cécile Kohler et Jacques Paris ont été arrêtés le 8 mai 2022 alors qu'ils profitaient des congés de printemps pour visiter l'Iran.

Ils sont depuis détenus sans aucun fondement, comme d'autres ressortissants français notamment l'ont été ou le sont encore, dans des conditions inacceptables, mis à l'isolement de nombreux mois, n'ayant bénéficié que de très rares et très courtes visites de l'ambassadeur français, n'ayant eu la possibilité que de quelques très courts échanges téléphoniques avec leurs familles.

Alors que cela fait désormais plus de 500 jours que cette situation intolérable dure, FO en appelle à nouveau à leur libération immédiate et à leur retour en France auprès de leurs familles et proches.

Projet de loi de finances 2024 : un assemblage d'incohérences et de contradictions

Le projet de loi de finances 2024 a été présenté hier en conseil des ministres. Après trois années marquées par le besoin urgent de dépenses publiques dans de nombreux domaines comme la santé, l'éducation, la lutte contre la précarité, la réindustrialisation… la parenthèse s'est refermée. La crise inflationniste et la hausse des taux d'intérêt font resurgir les vieux dogmes budgétaires. Avec ce projet de budget 2024, le gouvernement s'enferme dans des promesses, des incohérences et des contradictions. Ainsi, promet-il de lutter contre l'inflation tout en mettant fin au bouclier tarifaire ; d'investir « massivement » dans la transition écologique et dans les services publics en réduisant les dépenses de l'Etat ; de réduire le déficit public sans hausse d'impôts.

En réalité, ces économies ne peuvent qu'accélérer la dégradation des services publics, cela sans examen ni de leur utilité, ni de leur pertinence économique.

Ce budget acte la fin progressive des boucliers énergétiques (15 mds d'euros) rognant ainsi sur le pouvoir d'achat notamment des plus modestes. Ces mesures détonnent avec le refus d'encadrer sérieusement les marges des entreprises.

Le gouvernement compte réaliser 1 milliard d'euros d'économies sur la politique de l'emploi, en diminuant le nombre de contrats aidés et les moyens dédiés à la formation des demandeurs d'emplois. En matière de logement, et face à la crise sociale qui s'annonce, de simples rustines sont proposées comme la fin de la niche « Pinel » et une refonte du prêt à taux zéro. En 2024, l'ensemble des économies s'élèveront à 16 mds d'euros, dont une baisse de 5,2 mds d'euros pour les dépenses de l'Etat.

Bien qu'il ait dû consentir à de faibles hausses d'impôts (sur les sociétés d'autoroutes et sur les aéroports), le gouvernement ne tient toujours pas compte des enjeux liés à la lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscale, à la fiscalité du patrimoine ou encore à la conditionnalité des aides aux entreprises. Mieux, il prétend lutter contre la fraude fiscale, en continuant à réduire les moyens humains et financiers des services concernés, les emplois prétendument créés relevant de redéploiement et non de créations nettes.

Force est de constater pourtant que les baisses d'impôts réalisées ont fragilisé les finances publiques sans pour autant avoir eu d'impact économique véritablement significatif. Au prétexte de réduction du déficit, ce projet de budget 2024 s'annonce donc comme la première étape d'une révision profonde des missions de l'Etat et du périmètre de l'action publique. La mise en oeuvre de ce programme serait dictée par la double menace des marchés financiers et des règles budgétaires européennes, dont la clause dérogatoire sera levée en 2024.

Paris, le 28 septembre 2023

Edito

La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière appelle à faire **grève et à manifester le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité** qui se développe partout en Europe, répondant ainsi à un **appel de la Confédération Européenne des Syndicats** (voir tract intersyndical départemental ci-joint).

L'Union Départementale FO de la Corrèze répondra à cet appel comme cela a été affirmé au dernier Comité Confédéral National de Bourges (voir la résolution ci-jointe) afin que cette journée soit un levier pour une mobilisation massive pour l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minimas sociaux alignée sur l'inflation et retrouver ainsi l'échelle mobile des salaires.

Contrairement à l'exécutif et certaines organisations syndicales, nous ne tournons pas la page pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites qui reste brutale, injustifiée et illégitime puisque personne ne veut prendre 2 ans ferme de travail supplémentaires.

Nous considérons également que la destruction des services publics contribue à aggraver la précarité et met à mal l'égalité des droits.

Le 13 Octobre, il n'y a qu'une seule manifestation unitaire à Tulle à 10H30 et nous vous appelons à nous y rejoindre derrière notre ballon FO. Les autres manifestations ou rassemblement (Brive et Ussel) sont exclusivement décidées par la CGT contre l'avis de toutes les autres organisations syndicales.

Nous invitons tous les camarades à poursuivre les campagnes de réunions d'informations dans les entreprises et les services pour préparer le blocage de l'économie afin d'obtenir la satisfaction des revendications. C'est dans ce cadre que l'UDFO 19 organisera un meeting où vous serez conviés d'ici la fin de l'année.

Toutes et tous à la manifestation du vendredi 13 octobre à 10H30 à la gare de Tulle !

Elisabeth IMBERTECHE

FRANCE TRAVAIL - DERNIÈRES ACTUALITÉS

Le projet de loi « Plein emploi » qui prévoit la création de France travail a été adopté en première lecture par le Sénat avant l'été. Il vient d'être présenté à l'Assemblée nationale où il est actuellement débattu.

Le 12 septembre dernier a lieu « le comité des parties prenantes », au Ministère du travail, animé par Thibaut Guilly et le Ministre du travail. Cette réunion avait pour objet de « faire un point d'étape » avec les interlocuteurs sociaux sur la préfiguration de France travail. Cela a été l'occasion pour FO de rappeler son opposition à ce projet et de pointer un certain nombre de points ou dysfonctionnements. FO estime ce projet inopportun, coûteux et destructeur du service public pour l'emploi.

FO a souligné lors de cette réunion, que rien sur le financement et le coût n'était clairement évoqué ainsi que les moyens qui allaient être déployés, pas plus que sur la place des interlocuteurs sociaux dans la gouvernance et le processus décisionnel. FO a dénoncé cette superposition de strates décisionnelles qui va nécessairement mener à la cacophonie. De plus, pour FO, la territorialisation de Pôle Emploi va inéluctablement conduire à des inégalités de traitement. Enfin, FO a rappelé sa forte opposition au conditionnement du RSA.

Le 19 septembre, le cabinet du Ministère du travail a adressé à FO « une fiche relative aux moyens de France travail ». Dans ce document, FO a découvert que ***« des moyens nouveaux seront alloués à Pôle Emploi pour la mise en oeuvre de France travail qui s'élèveront à 300 millions d'euros en 2024, puis 500 millions d'euros en 2025, à 750 millions d'euros en 2026 et 1 milliard d'euros en 2027 ; ils seront financés par la trajectoire de la subvention pour charges de service public versée par l'Etat et de la contribution de l'Unedic à Pôle Emploi ».*** Le document prétend également que 300 emplois équivalent temps pleins seront « alloués » à l'opérateur en 2024.

Pour FO, ce document est consternant. Envoyé de manière unilatérale par le Ministère du travail sans réelle explication ou discussion, les moyens engagés pour ce projet sont inopportuns ! La création de seulement 300 emplois est absolument insuffisante ne serait-ce que pour gérer les « nouveaux arrivants » à savoir les bénéficiaires du RSA qui sont plus de deux millions alors que les portefeuilles actuels des conseillers sont déjà saturés et tournent à plus de 80 demandeurs d'emplois par personne.

De plus, ce sont les contributions salariales et les cotisations patronales qui vont financer encore un peu plus le service public national de l'emploi ! Fonction régalienne par excellence ! Il s'agit ni plus ni moins d'une ponction discrétionnaire de l'Etat, prévue par la lettre de cadrage de la négociation sur l'assurance chômage qui prévoit l'augmentation arbitraire de la dotation de l'Unedic à Pôle Emploi.

Lundi 2 octobre, les députés ont repris l'examen du projet de loi "Pour le plein-emploi". Certains articles ont déjà été adoptés tels que ceux consacrés à l'accompagnement des allocataires du RSA, à la généralisation de l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi (y compris pour les allocataires du RSA ou les jeunes en Contrat Engagement Jeune ou Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie), au nouveau cadre pour l'orientation vers un opérateur du service public de l'emploi, et à l'introduction de la nouvelle sanction "suspension-remobilisation".

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DES 26 & 27 SEPTEMBRE 2023

Le Comité Confédéral National Force Ouvrière réuni à Bourges les 26 et 27 septembre 2023 réaffirme l'indépendance de la Confédération Générale du Travail – FO vis-à-vis du patronat, et des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques, conformément à la Charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant. Le CCN rappelle l'attachement de FO à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l'égalité en droit.

Le CCN s'inquiète des dérives autoritaires de l'Etat, dénoncées notamment par la confédération syndicale internationale au sujet notamment du mouvement des retraites. Il rappelle son attachement indéfectible aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester.

Le CCN condamne l'augmentation des sanctions disciplinaires et judiciaires contre les militants syndicalistes.

Le CCN rappelle son attachement aux structures locales UD et UL et dénonce toute tentative de remise en cause des moyens mis à disposition des organisations syndicales, notamment concernant les locaux.

Le CCN réitère son appel à redonner la place qui est la sienne à la négociation collective, au sens de l'article L1 du Code du travail. FO agit et continuera d'agir pour faire aboutir ses positions et ses revendications dans les instances et lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

Le CCN revendique la libre négociation des accords nationaux interprofessionnels et condamne tout document de cadrage qui tenterait de lier les mains des négociateurs. Le CCN réaffirme son opposition aux réformes de l'assurance chômage réductrices des droits des demandeurs d'emploi. Il réaffirme également son attachement aux annexes VIII et X des salariés intermittents et demande que l'accord de 2016 soit reconduit et il exige la mise en place de l'assurance chômage à Wallis et Futuna et en Polynésie française. Le CCN condamne également le projet de loi « Plein Emploi » qui prévoit la mise en place de France Travail, un projet destructeur pour le service public de l'emploi ainsi que son financement par une ponction supplémentaire sur les recettes de l'Unedic amplifiant ainsi son déficit

Service Public

Il n'y a pas de République sans service public ! Le CCN exige que partout sur le territoire de la République, les services publics soient renforcés et développés afin que chaque usager y accède en toute facilité.

Le CCN s'oppose à la loi 3DS qui prévoit une offre différenciée des services publics contraire aux principes d'égalité de droit des citoyens sur tout le territoire à l'image de la récente délibération du

Emploi et formation professionnelle

Le CCN a maintes fois affirmé qu'il fallait renforcer l'emploi avant de vouloir réformer les retraites, c'est pourquoi le CCN revendique la mise en place d'une réelle politique de l'emploi, sociale et juste, et rappelle que le CDI doit être la norme qui régit les relations contractuelles entre les salariés et leur employeur. Compte tenu des changements structurels de certains secteurs d'activité, il est plus que jamais urgent de renforcer et simplifier les dispositifs de formation professionnelle continue, professionnalisants, certifiants, qualifiants et garant d'un emploi stable. Le CCN rejette l'instauration d'un reste à charge CPF, et plaide pour le renforcement du Conseil en Evolution Professionnelle.

Le CCN soutient les salariés confrontés à des plans de licenciement qui luttent pour la sauvegarde de leurs emplois à fortiori dans un contexte où le gouvernement prône la réindustrialisation du pays (Papèteries de Condat, Knauff, Minco, etc…).

Retraites, protection sociale

La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleurs sont pénalisés par son application à marche forcée depuis le 1er septembre. Le CCN réuni ce jour réaffirme que FO ne tourne pas la page et continuera à combattre cette réforme par tous les moyens à l'instar de nos recours contre les décrets. Pour FO, cette réforme injuste, injustifiée et illégitime doit être abrogée et dénonce le coup de force que prépare le gouvernement pour ponctionner l'AGIRC-ARRCO.

Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique dès que les conditions seront réunies le retour au départ à la retraite à 60 ans.

Concernant les pensions de certains fonctionnaires ultramarins, le CCN exige un nouveau dispositif compensant la disparition programmée de l'indemnité temporaire de retraite. L'Etat doit permettre aux agents retraités de pouvoir effectuer leur retraite sur ces départements et territoires en maintenant leur pouvoir d'achat.

Le CCN rejette tout système par capitalisation (comme ERAFP) et revendique un taux de remplacement de 75 % de l'ensemble des éléments de rémunérations de ces personnels.

Le CCN s'oppose à toute baisse de prestations pour les assurés sociaux et allocataires, et dénonce la réforme du RSA conduisant à la réalisation d'un travail obligatoire payé en dessous du SMIC. Cette réforme jette l'opprobre sur les allocataires et attaque notre modèle social républicain de solidarité. Le CCN s'oppose à toute baisse des prestations sociales et allocations des assurés, notamment celles mises en oeuvre par le nouveau calcul du montant net social qui abaisse le montant des prestations (RSA et prime d'activité) des plus précaires.

Le CCN dénonce les exonérations de cotisations qui conduisent les entreprises à privilégier des emplois peu rémunérés et les incitent à limiter les augmentations de salaires, ainsi que la prolifération de rustines telles que la prime carburant versées par l'Etat échappant à toutes cotisations sociales Le CCN revendique que les aides publiques versées aux entreprises soient conditionnées à des objectifs d'emplois et au strict respect du paiement de l'impôt sur le territoire ! Le CCN rappelle ses demandes en matière de conditionnalité des aides : augmentation des salaires, respect des obligations légales et conventionnelles, maintien de tous les emplois, respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes relocalisation de la production et de la R&D (recherche et développement) sur le territoire.

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DES 26 & 27 SEPTEMBRE 2023

Une transition énergétique et écologique qui préserve la justice sociale

Le CCN apporte son soutien indéfectible aux syndicats et aux travailleurs mobilisés contre les risques professionnels provoqués par le changement climatique. la revendication du CCN d'assurer une amélioration de la santé, sécurité et les conditions de travail passe par un retour des CHSCT qui est plus que jamais prioritaire !

S'agissant de la question fondamentale de l'eau dont souffrent de plus en plus de régions, au premier chef desquelles Mayotte, le CCN revendique le retour de sa gestion dans le cadre exclusif du service public afin d'assurer une égale répartition de l'eau potable sur le territoire.

Le CCN, face à la crise du logement et à la réintégration potentielle des « passoires énergétiques » dans le logement locatif, revendique une politique de rénovation énergétique urgente et ambitieuse pour protéger le pouvoir d'achat des salariés.

Pour faire face aux enjeux de transition climatique tout en garantissant des prix aussi bas que possible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire, FO défend la décarbonation de l'énergie dans le cadre d'un mix énergétique s'appuyant notamment sur la filière nucléaire française. Dans ce contexte, le CCN considère que le maintien d'une sûreté nucléaire indépendante et efficace est une garantie indispensable à la sécurité de toutes et tous.

S'agissant et conscient des enjeux liés à l'environnement et aux changements climatiques, le CCN revendique que la transition énergétique se fasse avec, et pas contre, l'industrie en développant les emplois sur notre territoire.

Migration

Face au projet de loi « Immigration », le CCN rappelle son rejet de toute idéologie visant à faire de l'étranger le bouc émissaire des difficultés économiques et sociales. Le CCN dénonce l'instrumentalisation de la question migratoire et toute vision utilitariste considérant les travailleurs comme des marchandises.

Le CCN réaffirme qu'il combat toute forme de racisme, xénophobie, sexisme et toute idéologie de rejet de l'autre.

Accélérer le développement de FO

Le CCN affirme que le développement est un axe prioritaire pour notre Organisation Syndicale, pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et nécessaire au rapport de force La mobilisation de l'ensemble des militantes et militants doit permettre d'améliorer notre représentativité globale à travers les implantations, les adhésions et toutes les élections à venir (CSE, Chambres d'agriculture, TPE…).

Organiser le rapport de force pour gagner sur nos revendications

Le CCN revendique l'augmentation des salaires et traitements du privé comme du public, des retraites, pensions, allocations, minimas sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation. Le CCN revendique un SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian et la revalorisation immédiate de 10 % du point d'indice de la fonction publique ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires, afin de mettre fin au tassement des grilles salariales et de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs. Le CCN dénonce les conséquences néfastes de la prime d'activité. Cet artifice de pouvoir d'achat ne peut se substituer au salaire. Seules les augmentations de salaires participent au financement de la protection sociale collective et ainsi au salaire différé.

Sans être dupes des intentions du gouvernement qui restent de tenter d'associer les organisations syndicales à sa politique, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour exprimer nos revendications lors de la conférence sociale et de s'en extraire si elles ne sont pas discutées.

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes doit être une réalité. L'Index Egalité n'a eu aucun effet en la matière. Pour le CCN, cet index doit évoluer conformément à nos revendications. Le CCN rappelle son exigence de voir aboutir dès maintenant son mot d'ordre : « à travail de valeur égale, salaire égal » !

Pour le CCN, il est nécessaire de mettre un terme au dogme de l'austérité, et de programmer et financer les investissements publics indispensables pour assurer des services publics, accessibles à tous, avec des moyens humains, matériels et financiers suffisants. Face aux changements climatiques, le CCN revendique une politique économique ambitieuse, porteuse d'emplois de qualité en France et contribuant au développement de nos territoires et à une véritable réindustrialisation.

Face à l'inflation galopante et aux politiques d'austérité, le CCN appelle l'ensemble des syndicats FO à s'engager pleinement dans la journée de mobilisations et de manifestation du 13 octobre 2023 ! Mobilisons-nous contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes et la défense des services publics

Dans les semaines et mois prochain le CCN demande à toutes ses organisations, à tous ses militants et à ses adhérents, de rester particulièrement vigilants et mobilisés. Le CCN décide d'une campagne médiatique, de meetings et d'assemblées dans les départements avec au centre l'action revendicative sur les salaires, les services publics, la protection sociale et les retraites. Il donne mandat à la Confédération pour être à l'initiative d'une mobilisation qu'exige la situation, sur nos revendications, dans l'unité d'action syndicale si possible.

Adoptée à une très large majorité – 4 contre – 2 absentions

VENDREDI 13 OCTOBRE

AUGMENTER LES SALAIRES !
PAS L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE !

Les dividendes s'envolent avec de nouveaux records, l'inflation explose : Les salaires, les pensions et les minimas sociaux doivent augmenter !

Augmenter les salaires, c'est possible : En 2022, les entreprises du CAC 40 ont réalisé plus de 150 milliards de bénéfices !
Indexer les salaires sur l'inflation, c'est possible : De 1954 à 1983 c'était le cas, même pendant les chocs pétroliers !
Indexer et augmenter les pensions et les minimas sociaux, c'est possible : Les 150 à 200 milliards d'aides aux entreprises (exonérations, subventions, crédits d'impôts…) doivent être revus et conditionnalisés !

Nous nous sommes mobilisés, dans l'unité des organisations syndicales, pour le retrait de la réforme des retraites dont nous continuons à exiger l'abrogation. Face à l'inflation, nous exigeons l'augmentation générale des salaires, l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, l'augmentation des pensions et des minimas sociaux qui sont des revendications prioritaires.
Nous revendiquons l'abandon des mesures d'austérité annoncées (recherche de 15 milliards d'économie budgétaire) qui s'attaquent au Service Public en particulier à l'hôpital et aux écoles (encore des fermetures de classe et des suppressions de poste dans le département).

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION UNITAIRE !

Rdv le 13 Octobre à Tulle à 10h30 à la gare

Calendrier des stages CFMS en Corrèze

♦

Stage découverte de FO et moyens du syndicat du 13 au 17 novembre :

Cette formation est incontournable, véritable porte d'entrée dans le syndicalisme Force Ouvrière.

Tu y découvriras l'histoire du mouvement ouvrier, de notre organisation, mais aussi les principes qui guident l'action des militants Force Ouvrière.

Ce stage te permettra de comprendre le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société. Il te donnera aussi les clés pour comprendre le fonctionnement de nos structures et des Instances Représentatives du Personnel et ainsi savoir les mobiliser au mieux pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Cette formation est également celle qui te permettra d'accéder à toutes les formations que tu trouveras dans ce catalogue.

Programme

- Rapport des forces dans l'entreprise
- Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action
- Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales
- L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO
- L'action syndicale revendicative
- Organisation et répartition du travail syndical
- L'actualité sociale, économique et syndicale

10 au 12 octobre : Connaître ses droits

- Avoir effectué les stages "Découverte FO"

- Réservé en priorité aux Représentants du Personnel,

♦ *Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'Union départementale pour assurer une permanence syndicale*

13 au 17 novembre : Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

Les imprimés, les modèles de courrier, et toutes infos utiles sur les stages sont disponibles auprès du secrétariat de l'UD : ud-fo19@wanadoo.fr

Agenda

Prochaines assemblées générales de syndicats :

Le 19 octobre : Assemblée générale du FO-DGFiP

Le 16 novembre à 18 heure :

MEETING

À l'Union Départementale

Réservez votre date !

Vous pouvez suivre les actualités de l'Union Départementale FO sur internet :

https://19.force-ouvriere.org/

Et sur facebook :

https://www.facebook.com/uddo19/about/

Ainsi que plusieurs syndicats :

FO territoriaux Corrèze ; FO ville ccas et agglo de Brive, FO DGFIP 19…..

Horaires d'ouverture et permanences

Ouverture de l'UD FO

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
De 14 h à 17 H
Jeudi : *de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H*
ou sur rendez-vous
tel : 05 55 24 00 54

Permanences juridiques :

Le mercredi de 14 à 17 heures

permanences des UL :

Ussel : Avenue Pasteur
contact : 06 86 41 82 51
Egletons : contact : 06 08 71 78 59
Tulle : 2 rue de la Bride
Contact : **05 55 24 00 54**

Salariés des TPE , de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des services,…

Ces permanences vous sont ouvertes !

Venez nous rencontrer pour connaître vos droits, votre convention collective…

Un renseignement, ça peut servir !